

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA (OACI) 4/18

RÉGION DU QUÉBEC

GRUES POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU PONT CHAMPLAIN JANVIER 2018 – DÉCEMBRE 2018

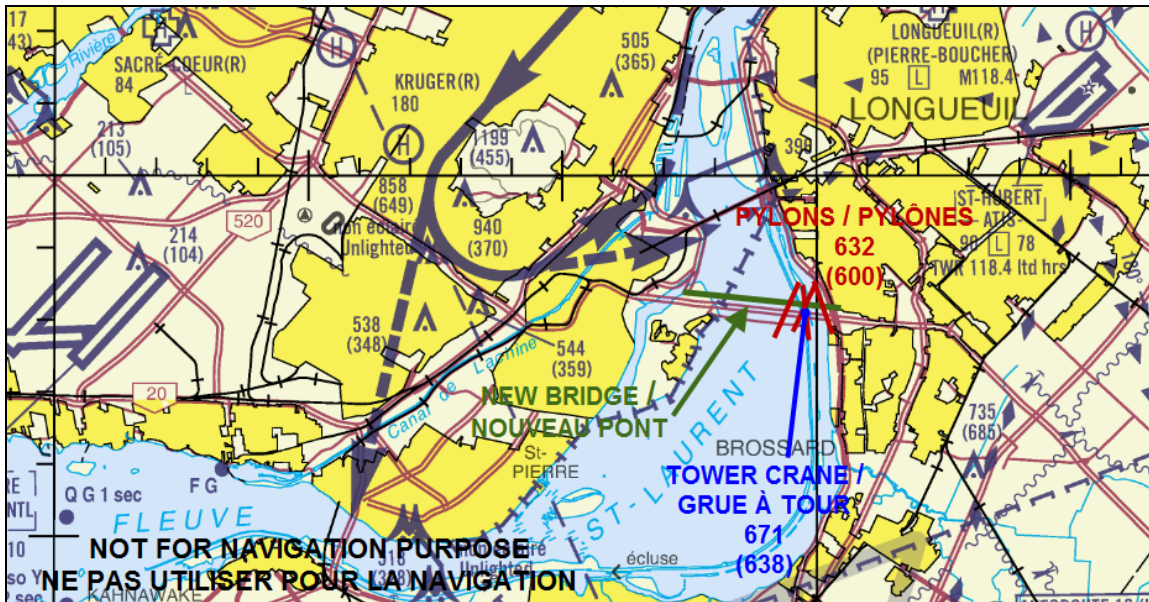
(Remplace le Supplément de l'AIP Canada 24/16)

Infrastructure Canada a choisi le Groupe Signature sur le Saint-Laurent pour réaliser la construction du nouveau pont Champlain au-dessus du fleuve Saint-Laurent qui relie Montréal et la Rive-Sud.

Pour ce projet, plusieurs grues mobiles non éclairées d'une hauteur maximale de 360 pi au-dessus du fleuve, soit d'environ 460 pi au-dessus du niveau moyen de la mer (AMSL), seront installées le long de la nouvelle structure. Ces grues seront érigées sur des remblais temporaires ou des barges.

De plus, pour la construction des deux pylônes permanents du pont, d'une hauteur de 600 pi au-dessus du fleuve (soit d'environ 632 pi AMSL), une grue à tour d'une hauteur maximale de 638 pi (ou 671 pi AMSL) sera utilisée entre l'emplacement des deux futurs pylônes. Les pylônes et la grue à tour seront balisés de feux rouges clignotants (voir croquis).

Un NOTAM a été émis pour indiquer la période d'utilisation de la grue à tour. Un NOTAM additionnel sera émis lors de la fin de la construction des pylônes.




Gino Dufour
 Directeur associé, Opérations
 Aviation civile, Région du Québec